

**AVIS PUBLIC****Assemblée publique de consultation****Règlement REG-348**

Prenez avis que, lors de sa séance du 19 janvier 2016, le conseil municipal a adopté le projet de règlement suivant :

**RÈGLEMENT REG-348 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1642 AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES À LA PLANTATION, LA COUPE, L'ÉLAGAGE ET LE TRAITEMENT DES FRÊNES**

Le projet de règlement s'appliquera sur l'ensemble du territoire de la Ville de Brossard.

Ce projet de règlement a pour but de freiner la prolifération de l'agrile du frêne en ajoutant des dispositions relatives à ces arbres. Des dispositions sont proposées afin d'interdire la plantation de nouveaux frênes sur le territoire et d'obliger tout propriétaire de frêne à couper ou traiter tout frêne présent sur sa propriété. Des dispositions relatives à l'élagage sont également ajoutées. Enfin, des dates sont prescrites afin que ces interventions soient effectuées sans risquer d'encourager la propagation de l'insecte.

Suite à l'adoption de ce projet de règlement, le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation quant à l'objet et aux conséquences de celui-ci. L'assemblée publique de consultation se tiendra **le 10 février 2016, à 19 h**, dans la salle du conseil, à l'hôtel de ville de Brossard, située au 2001, boulevard de Rome, 1<sup>er</sup> étage.

Toute personne intéressée peut consulter ce projet de règlement au Service du greffe, à l'hôtel de ville de Brossard, lequel est situé au 2001, boulevard de Rome, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 16 h 30.

Donné à Brossard, ce 3<sup>e</sup> jour du mois de février 2016.



Viviana Iturriaga Espinoza, greffière adjointe par intérim

FOR EXPLANATIONS IN ENGLISH PLEASE CONTACT US: (450) 923-6308.

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus, dans le journal *Brossard Éclair* du 3 février 2016 et par affichage à l'hôtel de ville le 3 février 2016.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 3<sup>e</sup> jour du mois de février 2016.



Viviana Iturriaga Espinoza, greffière adjointe par intérim